



ARRETÉ MUNICIPAL N°2026/031

Portant réglementation de la circulation et du stationnement 10 rue de Nancy
à Moulins-lès-Metz

Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3 –
L2213/1 et L 2213/2,
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des
régions,
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu la demande effectuée par L'entreprise maçonnerie Dard 332 rue de Metz, 57155 Marly.
Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation routière et le
stationnement 10 rue de Nancy à Moulins-lès-Metz dans le cadre de travaux (livraison de béton).

ARRETÉ

Article 1 :

La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite rue de Nancy à Moulins-lès-Metz le
mardi 3 mars 2026 de 14h00 à 16h00 et le vendredi 6 mars 2026 de 10h00 à 12h00.

Article 2 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier 10 rue de Nancy à Moulins-lès-Metz le
mardi 3 mars 2026 de 14h00 à 16h00 et le vendredi 6 mars 2026 de 10h00 à 12h00.

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement
immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et
tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié conformément aux usages.

Présent arrêté transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville à Moulins-lès-Metz.



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Fait à Moulins-lès-Metz, le 11/02/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le
présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la
présente notification.

MAIRIE DE MOULINS-LÈS-METZ (57160)
Affiché du : 13/02/2026
au : 06/03/2026